

Tribunal administratif de Nîmes



**Jean-Pierre
DUSSUET**

Président du tribunal
administratif de Nîmes

En 2020, comme tous les services publics, la juridiction a vu son fonctionnement bouleversé par la crise sanitaire. Pour autant, elle a su réagir, se réorganiser et innover pour continuer d'offrir un service public de la justice de qualité. Bénéficiant de plusieurs années de forte implication dans la dématérialisation des procédures, elle est parvenue à faire face à cette épreuve sans précédent.

Grâce notamment au télétravail, le traitement des affaires urgentes a pu être assuré dans les délais. Les audiences collégiales et de juge unique ont repris dès le 12 mai, dans un cadre renouvelé assurant la sécurité sanitaire de tous : public, avocats, presse et membres du tribunal.

Dans ce contexte particulier, et grâce à l'investissement de tous les personnels, la juridiction est parvenue à juger autant

d'affaires (3 939) qu'elle en a enregistrées (3 946), ce qui a permis de stabiliser le nombre d'affaires en attente de jugement. Cet effort a permis à la juridiction de maintenir le respect des délais de jugement imposés par le législateur. Par ailleurs, les délais de jugement moyens, qui ont augmenté dans de faibles proportions, demeurent inférieurs à ceux constatés au niveau national.

Enfin, malgré le contexte sanitaire, la juridiction n'a pas relâché ses efforts pour faire des modes alternatifs de règlements des litiges – en particulier la médiation – un axe fort de son action.

En 2021, la juridiction pourra concrétiser les projets engagés et recueillir les fruits de ses innovations, afin de poursuivre son ouverture vers ses partenaires et de proposer une justice toujours plus proche du citoyen.



Effectifs de la juridiction

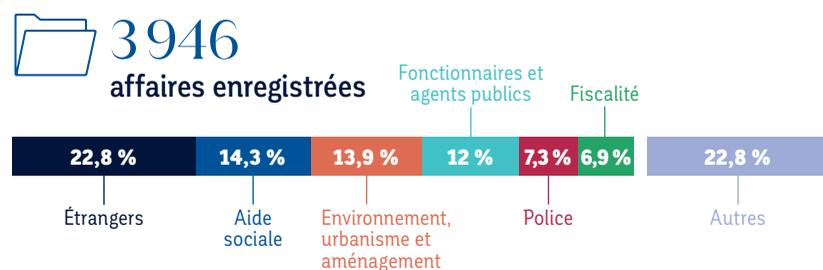
43
personnes dont :

18
magistrats

23
agents de greffe

2
assistants
de justice

2020 en chiffres



 **3 939**
affaires jugées
↓ 10 % par rapport à 2019

 **32 dossiers**
ayant fait l'objet d'une médiation
↑ 39,8 % par rapport à 2019

 **10 mois** et 9 jours
de délai prévisible de jugement
↑ 12,4 % de 2009 à 2019

 **71,4 %**
de requêtes reçues via Télérecours
↑ 6,6 points par rapport à 2019